

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

n° 25

**PEILLEX Emile Joseph
né à Piolan**

Lieu d'inhumation:

département:

commune:

lieu:

Tombe:

Nom PEILLEX
 Prénoms Emile Joseph
 Grade 1^{er}
 Corps 140^e Regt. Infanterie
 N° 012334 au Corps. — Cl. 1940
 Matricule. 1374 au Recrutement Annecy
 Mort pour la France le : 1^{er} septembre 1918
Secteur de Libour, Somme
 Genre de mort Décoré au combat
 Né le 25 Juin 1890
S^t Paul Département S^t-Saëve
 Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon) :
 à défaut r^o et N° :
 Jugement rendu le 1^{er} Décembre 1923
 par le Tribunal de Chamonix-Bajour
 acte ou jugement transcrit le 10 Décembre 1923
 à S^t-Paul, H^t-Saëve
 N° du registre d'état civil :
 55-708-1927. [26634]

Transcription
 du jugement déclaratif
 n° 29
 de DÉCÈS
 de
 Peillex
 Emile Joseph

Vu la signification à Nous faite le huit décembre mil neuf cent vingt-trois. Nous avons intégralement transcrit le jugement susénoncé. Arrivance de premier instance de Chamonix, réuni en Chambre du Conseil mil neuf cent vingt-trois, présidant M. M. Honoré Vinatier, est délégué président, Mingasson, juge, Demay, juge de paix de Chamonix, délégué par ordonnance de M. le Premier président de la Cour et Appel de Chambéry, pour compléter le Tribunal domicilié à sa présidence de M. Farne, Procureur de la République, assistés de M. de Krenat, commis-greffier, a rendu le jugement susénoncé. Par ces motifs. Déclare constant le décès du soldat Peillex Emile Joseph M de ne à Saint-Paul le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de Joseph et de Françoise Marie Chudomière Despiau le septembre mil neuf cent quatorze, au Secteur de Libour Somme. Donne la transcription du mil neuf cent vingt-trois, présent sur les registres de décès de l'année, sur la déclaration et courante de la commune de Saint-Paul et sa mention ainsi que mention de sa transcription en marge des registres de la même commune à la date du décès. Transcrit par _____ qui, lecture faite, ont signé avec Nous, Alexandre Delapierre _____ Maire de Saint-Paul _____ Officier de l'Etat Civil le dix décembre mil neuf cent vingt-trois.

— Les Déclarants, —
 L'Officier de l'Etat Civil,